

Séance du : 13 octobre 2022

n°23/2022

L'an deux mille vingt et deux, le treize octobre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 04 octobre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole Territorial et Rural, sous la présidence de M. Gilbert HEBRARD.

Mme Estelle Vilespy est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

NACCACHE Nathalie, MARECHAL Martine, VILESPY Estelle, ADROIT Sophie, BIGNON Christine, LATCHE Catherine, SIORAT Florence

PRADEL Christophe, VELAND Raymond, FABRE Christian, FERRET Michel, GOUXETTE Jean-Luc, HOURQUET Laurent, ITIER Alain, LAGOUTTE Jean, PETIT Jean-Marie, SCHMIDT Alain, ASENSIO Brice, SERRANO Serge, BARTHES Serge, PORTET Christian, BODIN Pierre, CASSAN Jean-Clément, HEBRARD Gilbert, RUFFAT Daniel
ZANATTA Rémy

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Reine EXPERT

Hervé RAMONDA

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

MARTY Hélène à VILESPY Estelle; GLEYSSES Lison à HEBRARD Gilbert

Nombre de voix : 34

Excusés :

MARTY Hélène, GLEYSSES Lison, NAVARRO Karine

GREFFIER Philippe, QUAGLIERI Jean-Pierre

Objet : Recrutement d'un agent d'entretien en accroissement temporaire d'activité

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), et notamment son article L 332-23.1° (ex article 3-I.1° de la loi du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Monsieur le Président rappelle qu'un Adjoint Technique 2ème classe avait été recruté pour assurer des missions d'entretien des locaux administratifs du PETR du Pays Lauragais avant les travaux.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la réintégration de l'équipe technique dans les locaux administratifs du PETR après leur réhabilitation ;

Le Président décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 15 octobre 2022 au 14 octobre 2023 inclus.

Cet agent assurera des missions d'entretiens des locaux administratifs à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après délibération, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

1°) d'adopter la proposition du Président ;

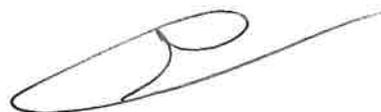
2°) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter des agents non titulaires dans les conditions fixées par L 332-23.1° du CGFP;

3°) de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet Lauragais, le 13 octobre 2022

Le Président



Gilbert HEBRARD

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.53.54

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20221013-2022_23-DE